

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vensac - Bourg et océan 4.2 Zonage

Révision du PLU prescrite par D.C.M du 15/03/2021
Projet de PLU arrêté par D.C.M du 26/05/2025
Dossier soumis à Enquête Publique du 08/09/2025 au 08/10/2025
PLU approuvé par D.C.M du 08/12/2025

METROPOLIS
32 rue Jules Michelet
33 130 Bègles



Echelle : 1:3500

Légende

Zonage du PLU

- UA
- UB
- UC
- UD
- UE
- UX
- UK
- 1AU
- A
- N
- Ne
- Nex
- NL
- NLI

Prescriptions

- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.121-27
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Habitat d'intérêt communautaire
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - boisement
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - zone humide
- Secteur d'OAP
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - alignement d'arbre
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - haie
- PPR Inondation - Zone jaune
- PPR Inondation - Zone rouge
- PPR d'avancée dunaire et de recul du trait de côte - zone rouge
- Limite des espaces proches du rivage
- Bande littoral - 300 mètres

Liste des emplacements réservés			
N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surfaces approximatives
1	Création d'un accès	Commune	467 m²
2	Création d'un accès	Commune	538 m²
3	Création d'un accès	Commune	1136 m²
4	Création d'un accès	Commune	875 m²



Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2025

Vensac - Bourg

Vensac - océan

Nex